



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 14 décembre 2022

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE TACITE DE PERMIS DE DEMOLIR

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PD 94078 22 00004** du **23 NOV. 2022**
Un permis de démolir a été délivré à

Domicilié (e) EPA ORSA
 2 Avenue Jean Jaurès
 94600 CHOISY-LE-ROI

En vue de la réalisation : démolition d'un bâtiment

Sur un terrain sis 8 AV CARNOT
Cadastré AO75

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

Monsieur le Maire,



Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PD 94078 22 00004** du a été affichée en Mairie
du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,